Pour célébrer l'armistice de la guerre de 1914-1918, la commune vous invite à vous rassembler pour honorer la mémoire des combattants :

- 10h25 : Rassemblement devant la mairie pour un défilé au monument aux Morts avec remise de gerbe, discours, minute de silence et chant de la Marseillaise.

Avec la participation des enfants des écoles et des enseignants.

A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur sera servi par la Municipalité à la salle de la Mairie.